



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 14 mai 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque vingt-huit personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1905-1290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d’une participation financière 2019
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage sur le réseau artériel de la Communauté maritime
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Demande d’aide financière – Programme pour l’élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
 - 7.6.2 Dépôt du rapport final sur la problématique des résidences non conformes au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Dépôt de registre – Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d’asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$
 - 7.10.2 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l’acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.10.3 Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1905-1291

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1905-1292

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 23 mars au 25 avril 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 896 179,19 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM1905-1293

Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d'une participation financière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime juge important de maintenir l'accès à un service de transport adapté à l'intention des personnes handicapées des Îles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil peut accorder une aide financière à un organisme sans but lucratif, en l'occurrence la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine inc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime, à titre d'organisme mandataire, désigne la Corporation de transport adapté des Îles-de-la-Madeleine comme organisme délégué;

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 39 079 \$ à la Corporation de transport adapté pour l'année 2019.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1905-1294

Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage sur le réseau artériel de la Communauté maritime

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption du règlement d'emprunt n° CM-2019-04 pour le financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les priorités en matière de travaux d'asphaltage ont été présentées au conseil par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu

d'approuver la planification des travaux d'asphaltage telle qu'elle a été présentée au conseil en date du 30 avril dernier;

d'autoriser la directrice des services techniques, Caroline Richard, à préparer les documents et devis nécessaires au lancement d'un appel d'offres relatif aux travaux d'asphaltage 2019.

La conseillère de L'Île-du-Havre-Aubert, Mme Suzie Leblanc, s'étant prononcée contre l'adoption de cette proposition, la résolution est adoptée à la majorité des voix.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM1905-1295

Demande d'aide financière – Programme pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QU' une MRC doit, en vertu de l'article 15 de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de son territoire et déposer celui-ci au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dispose d'un programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques qui rend disponible, pour chaque MRC, un financement de 83 300 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine d'amorcer en 2019 l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine achemine une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

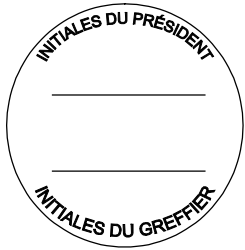
CM1905-1296

Dépôt du rapport final sur la problématique des résidences non conformes au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de maintenir le dossier des résidences isolées comme étant prioritaire;

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité de travail dont le mandat consistait à effectuer une analyse de l'état de la situation et de soumettre ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a rédigé, en février 2019, un rapport faisant état des recommandations du comité;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du rapport du comité de travail sur la problématique des résidences isolées non conformes au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) tel qu'il a été présenté par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le conseiller, Jean-Philippe Déraspe, tient à remercier les citoyens ainsi que les professionnels de la Municipalité qui se sont impliqués dans ce processus d'analyse menant au dépôt de ce rapport.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1905-1297

Dépôt de registre – Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 2 400 000 \$

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue les 6 et 7 mai 2019 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2019-04 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

CM1905-1298

Dépôt du registre – Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue les 6 et 7 mai 2019 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° CM-2019-06 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

CM1905-1299

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2018-08 concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le conseil a adopté à la séance ordinaire du 14 août 2018, une résolution de contrôle intérimaire interdisant les unités mobiles de restauration sur l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE l'encadrement réglementaire qu'exige ce type d'activité;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 mai 2019

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2018-08 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire concernant l'utilisation des unités de restauration mobiles dans les limites du territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'interventions est le suivant :

- ❖ Projet d'installation d'une tour de communication à Havre-aux-Maisons – Dépôt d'une pétition demandant à la Municipalité de solliciter une rencontre avec les représentants de Bell Mobilité – Fait part au conseil de ses préoccupations quant à l'impact visuel qu'un tel projet dans ce secteur patrimonial – Manifeste de l'inquiétude quant aux effets que peuvent avoir ces zones sur les abeilles de l'entreprise Miel en mer.

CM1905-1300

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 45.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier